

2018  
(salaires 2017)

Confiez  
le versement  
et la gestion  
de votre taxe  
à l'OPCAIM  
au bénéfice de  
l'apprentissage  
industriel

OPCAIM, ORGANISME  
COLLECTEUR NATIONAL  
POUR LA MÉTALLURGIE  
PAR AGRÉMENT  
INTERMINISTÉRIEL



SIMPLIFIEZ-VOUS LA TAXE

## Taxe d'apprentissage, CSA\*

### Simplifier et optimiser vos démarches :

- l'OPCAIM, collecteur de votre branche traite votre taxe d'apprentissage en même temps que vos contributions formation continue

### Développer l'apprentissage et son financement :

- préparer l'avenir
- former aux spécificités de vos métiers

\* Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage

Contactez votre Adefim  
pour une assistance téléphonique

Votre ADEFIM :

Organisme  
collecteur de la taxe  
d'apprentissage  
des **Industries de  
la Métallurgie**



120, boulevard de Courcelles – 75849 Paris Cedex 17  
[www.opcaim.com](http://www.opcaim.com)



Organisme Paritaire  
Collecteur Agréé  
des **Industries  
de la Métallurgie**

# LA TAXE D'APPRENTISSAGE

## Comment ça marche ?

### Taux de la taxe d'apprentissage

- 0,68 % de la masse salariale (base sécurité sociale).

### Répartition de la taxe d'apprentissage

Conformément au tableau ci-dessous.

### Déductions

- Frais de stage : le plafond est de 3 % de la taxe d'apprentissage.
- Créance « bonus alternants » : entreprise de 250 salariés et plus, plafonnée au « Hors Quota ».

### Reversement du « Hors Quota »

- La somme correspondant au « Hors Quota » est affectée selon la répartition suivante :  
Catégorie A : 65 % - Catégorie B : 35 %, sauf concours financiers insuffisants.

### La Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage (CSA)

- Due par les entreprises de 250 salariés et plus qui emploient moins de 5 % d'alternants et de jeunes accomplissant un VIE ou bénéficiant d'une CIFRE. Son montant varie en fonction de l'effort de l'entreprise pour l'embauche d'alternants.

## Décomposition de la taxe d'apprentissage tous départements

(sauf 57, 67 et 68)



## L'OPCAIM simplifie vos démarches...

- Nous nous occupons de tout : vos contributions formation professionnelle continue **ET** taxe d'apprentissage.
- Nous vous proposons le service « **paiement unique** » pour le règlement de vos contributions formation professionnelle continue et taxe d'apprentissage.
- Nous vous accompagnons dans la préparation et le calcul de vos déclarations.
- Nous procédons aux reversements écoles dans le strict respect de vos indications et des besoins des filières de formations industrielles.
- Nous vous envoyons votre reçu libératoire (justificatif de votre versement) avec un état récapitulatif de vos demandes de reversements.

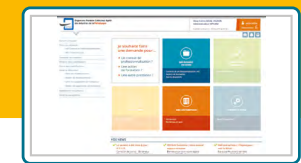
Faites le choix d'une taxe utile : en versant votre taxe d'apprentissage à l'OPCAIM, vous préparez l'avenir des métiers industriels.



**OPCAIM Solutions, simplifie vos déclarations**

Connectez-vous sur : <https://portail.opcaim.com>

- une déclaration dématérialisée
- un service de paiement en ligne



**OPCAIM Solutions**